

2021_CT2_273

OBJET : Environnement, cadre de vie, développement durable, déchets et cycle de l'eau - Cycle de l'eau et assainissement - Constitution d'une servitude de passage en tréfonds d'une canalisation souterraine d'eaux usées - Impasse de la Petite Bastide à Bouc-Bel-Air - Parcelle CE 001

Le 27 mai 2021, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire au Gymnase Municipal, Stade la Gardi, 1120 Avenue Marius Joly à Trets, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 21 mai 2021, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient Présents : AMAR Daniel – ARDHUIN Philippe – BARRET Guy – BIANCO Kayané – BOULAN Michel – BRAMOULLÉ Gérard – CESARI Martine – CHAUVIN Pascal – CIOT Jean-David – CONTÉ Marie-Ange – CORNO Jean-François – CRISTIANI Georges – DELAVET Christian – DESVIGNES Vincent – DI CARO Sylvaine – FREGEAC Olivier – GACHON Loïc – GERARD Jacky – GRANIER Hervé – GRUVEL Jean-Christophe – GUINIERI Frédéric – JOISSAINS Sophie – KLEIN Philippe – LANGUILLE Vincent – PELLENC Roger – PENA Marc – PETEL Anne-Laurence – RUIZ Michel – SERRUS Jean-Pierre – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – SLISSA Monique – VENTRON Amapola – VINCENT Jean-Louis

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code général des collectivités territoriales : AMIEL Michel donne pouvoir à SLISSA Monique – BENKACI Moussa donne pouvoir à JOISSAINS Sophie – BONFILLON CHIAVASSA Béatrice donne pouvoir à FREGEAC Olivier – CANAL Jean-Louis donne pouvoir à CIOT Jean-David – CHARRIN Philippe donne pouvoir à CESARI Martine – DAGORNE Robert donne pouvoir à CRISTIANI Georges – FERNANDEZ Stéphanie donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – FILIPPI Claude donne pouvoir à CRISTIANI Georges – GARCIN Eric donne pouvoir à PETEL Anne-Laurence – GOURNES Jean-Pascal donne pouvoir à CESARI Martine – HUBERT Claudie donne pouvoir à PENA Marc – JOISSAINS MASINI Maryse donne pouvoir à PELLENC Roger – MALLIÉ Richard donne pouvoir à VENTRON Amapola – MARTIN Régis donne pouvoir à VINCENT Jean-Louis – MERCIER Arnaud donne pouvoir à DELAVET Christian – MORBELLI Pascale donne pouvoir à AMAR Daniel – PAOLI Stéphane donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – POUSSARDIN Fabrice donne pouvoir à DESVIGNES Vincent – SANNA Valérie donne pouvoir à GRANIER Hervé – TAULAN Francis donne pouvoir à BIANCO Kayané

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : BURLE Christian – GOMEZ André – RAMOND Bernard – ROVARINO Isabelle – ZERKANI-RAYNAL Karima

Secrétaire de séance : BIANCO Kayané

Monsieur Frédéric GUINIERI donne lecture du rapport ci-joint.

RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

Environnement, cadre de vie, développement durable, déchets et cycle de l'eau Cycle de l'eau et assainissement

■ Séance du 27 mai 2021

06_6_21

■ Constitution d'une servitude de passage en tréfonds d'une canalisation souterraine d'eaux usées - Impasse de la Petite Bastide à Bouc-Bel-Air – Parcelle CE 001

Madame le Président soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

La Commune de Bouc-Bel-Air a engagé en 2017 l'extension du réseau d'assainissement collectif des eaux usées dans le quartier de la Petite Bastide. Cette extension de réseau a nécessité le passage en souterrain d'ouvrages sur des parcelles privées, au nombre desquelles la parcelle CE001.

En application des dispositions de l'article L.5218-2 du Code général des collectivités territoriales, la Métropole Aix-Marseille-Provence est compétente en matière d'eau potable et d'assainissement, en ce inclus l'assainissement pluvial, depuis le 1^{er} janvier 2018.

A cette date, la Métropole s'est donc substituée à la Commune de Bouc Bel Air pour l'exécution des travaux pour lesquels la commune de Bouc Bel Air s'était engagée.

Il convient désormais de régulariser la servitude liée à la présence d'une conduite d'assainissement sur la parcelle CE001 appartenant à Mesdames Catherine et Danielle MICHAUD et Messieurs Eric, Patrick et Yann ALBRAND qui consentent à titre gratuit à la Métropole Aix-Marseille-Provence une servitude définitive de passage en tréfonds pour la canalisation d'assainissement collectif des eaux usées sur leur parcelle ci-avant désignée.

Cette servitude consistera à établir à demeure et de façon permanente une canalisation souterraine d'assainissement sur une longueur de 175m et une largeur de 3m, soit une superficie totale de 525m², Impasse de la Petite Bastide à Bouc-Bel-Air.

Elle comporte :

- pour la Métropole Aix-Marseille-Provence, son délégataire et ses fournisseurs et prestataires un droit d'accès permanent à la bande de terrain grevée de la servitude pour la surveillance, l'entretien et la réparation de la conduite d'assainissement collectif ;
- pour les cédants l'interdiction d'élever toute construction ou de planter aucun arbre de plus de deux mètres à moins de 1,50 m de part et d'autre de la canalisation.

Métropole Aix - Marseille - Provence

Cette servitude fera l'objet d'une réitération par acte authentique, aux frais de la Métropole.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire du Pays d'Aix,

Vu

- Le Code général des collectivités territoriales ;
- Le Code de l'urbanisme ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°FBPA 054-9156/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 décembre 2020 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire du Pays d'Aix ;
- L'avis de la Commission de Territoire Environnement, déchets et cycle de l'eau du 11 mai 2021.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient de constituer une servitude définitive de passage en tréfonds nécessaire à une conduite d'assainissement des eaux usées sur la parcelle CE001, propriété de Mesdames Catherine et Danielle MICHAUD et Messieurs Eric, Patrick et Yann ALBRAND, sise Les Convertis Nord à Bouc-Bel-Air afin de permettre à la Métropole Aix-Marseille-Provence, à son délégataire ainsi qu'à leurs fournisseurs et prestataires d'accéder à la bande de terrain grevée de la servitude pour la surveillance, l'entretien et la réparation de la conduite d'assainissement collectif.

Délibère

Article 1 :

Est approuvée la constitution d'une servitude de tréfonds à titre gratuit pour le réseau d'eaux usées, sur la parcelle CE001, propriété de Mesdames Catherine et Danielle MICHAUD et Messieurs Eric, Patrick et Yann ALBRAND, au profit de la Métropole Aix-Marseille-Provence, sur une largeur de 1,5 mètre de part et d'autre de l'axe de la canalisation, comprenant une zone *non aedificandi* et un droit de passage pour l'entretien, la réparation et le remplacement du réseau, telle qu'elle apparaît sur le plan ci-annexé.

Article 2 :

Madame le Président du Territoire du Pays d'Aix ou son représentant est autorisé à signer tous les actes relatifs à cette servitude, et notamment l'acte authentique qui sera réitéré, et prendre toutes les dispositions concourant à la bonne exécution de la présente délibération.

Article 3 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget annexe de l'Assainissement - Territoire du Pays d'Aix en section de Fonctionnement : chapitre 011, nature 6227.

OBJET : Environnement, cadre de vie, développement durable, déchets et cycle de l'eau - Cycle de l'eau et assainissement - Constitution d'une servitude de passage en tréfonds d'une canalisation souterraine d'eaux usées - Impasse de la Petite Bastide à Bouc-Bel-Air - Parcelle CE 001

Vote sur le rapport

Inscrits	58
Votants	53
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	53
Majorité absolue	27
Pour	53
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents
Maryse JOISSAINS MASINI

Signé, le 04 JUIN 2021